

**Mémoire présenté à l'OCPM dans le cadre de la consultation publique
sur le nouveau CHUM**

6 décembre 2006

**Par Alain Tremblay,
Directeur, Écomusée de l'Au-Delà**

**La déconstruction de l'église Saint-Sauveur pour le CHUM et l'utilisation de matériaux
et éléments architecturaux non retenus par le CHUM pour l'aménagement d'un jardin
cinéraire au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.**

Madame, Monsieur,

L'Écomusée de l'Au-Delà est un organisme à but non lucratif fondé en 1991 qui a pour mission de préserver et faire connaître le patrimoine funéraire au Québec. Grâce à sa grande implication concernant l'avenir des cimetières, particulièrement ceux du mont Royal, l'Écomusée a été invité à devenir membre de la Table de concertation du Mont-Royal, créée par la Ville de Montréal en 2005 à la suite du décret gouvernemental créant l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, et dont le premier objectif consiste à préparer un plan directeur d'aménagement pour le nouvel arrondissement. Dans cette perspective, l'Écomusée de l'Au-Delà est constamment à la recherche de nouvelles façons de faire en ce qui concerne l'aménagement des cimetières et les nouveaux rituels funéraires, et ce, dans une perspective de développement durable applicable aux lieux de sépulture.

Depuis quelques années, notre organisme s'est particulièrement fait remarquer par son opposition à la construction de mausolées au cimetière NDDN, principalement parce que ceux-ci ne répondent pas, selon nous, à des critères de développement durable et cadrent mal dans l'environnement d'un cimetière-jardin. De plus, nous nous sommes beaucoup questionnés sur la pertinence d'aligner à la queue leu leu des dizaines et des dizaines de milliers de monuments standardisés sur le territoire de la montagne et qui ont pour conséquence de banaliser l'ensemble. Parmi les nouvelles pratiques funéraires qui ont une incidence importante sur l'aménagement du territoire des cimetières, se retrouve la pratique de la crémation, qui atteindra bientôt 70% de la demande. Cela amène les cimetières à offrir à sa clientèle de nouveaux modes de disposition des urnes cinéraires. Dans certains cas, les urnes cinéraires peuvent se retrouver dans des niches cinéraires de la section columbarium des mausolées ou dans des murets décoratifs comme au belvédère-columbarium du cimetière Mont-Royal. Dans un grand nombre de cas, les urnes cinéraires sont inhumées dans des lots familiaux déjà existants ou dans de nouvelles concessions vendues par les cimetières. Dans ces derniers cas, les lots qui sont vendus sont beaucoup plus petits que ceux qui étaient vendus à l'époque où l'Église catholique interdisait la pratique de la crémation, donc des concessions plus petites, plus rapprochées les unes des autres, avec des conséquences environnementales et esthétiques désastreuses pour les cimetières. Nous nous retrouvons de plus en plus dans une situation nouvelle où les moyens utilisés pour commémorer et localiser les défunts (les monuments) sont disproportionnés par rapport aux besoins réels des familles qui ont opté pour la crémation comme mode de disposition avec comme résultat une banalisation du champ funéraire. Un cimetière de plus en plus minéral et de moins en moins végétal.

Rappelons que Montréal a la chance de posséder sur le mont Royal, depuis plus de 150 ans maintenant, deux des plus beaux cimetières de type pittoresque en Amérique. Avec une variante « hybride » pour Notre-Dame-des-Neiges, qui serait de type rural pittoresque et civique et monumental. Cela nous amène aujourd'hui à réfléchir à leur avenir et à suggérer de nouvelles façons de faire en ce qui concerne les pratiques de disposition et de commémoration afin de léguer aux générations futures des cimetières encore plus beaux.

Dans cette perspective, nous avons approché, il y a quelques mois de cela, la Fabrique Notre-Dame, qui gère le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, afin de présenter une idée nouvelle qui consisterait à récupérer des éléments intéressants du patrimoine religieux afin de les réutiliser pour la création de jardins cinéraires dans les espaces non encore développés du cimetière, et ainsi renforcer le caractère pittoresque et monumental de celui-ci. Il pourrait dans certains cas s'agir de contreforts d'églises devant être démolies ou de cloches réutilisées pour la confection de carillons, de vitraux réinstallés à l'intérieur de columbariums ou de mausolées, ou encore de statues revendues à des familles comme monument familial, etc. On le voit, les possibilités sont infinies. Certains matériaux pourraient être réutilisés lors de la construction de murets contenant des niches cinéraires. Rappelons à cet effet que, d'un point de vue symbolique, nos cimetières sont des métaphores de la ville (Montréal, la ville aux cent clochers), une reproduction idéalisée de notre environnement urbain.

Cette proposition d'aménagement a été reçue très positivement par la Fabrique Notre-Dame qui nous a invités à développer davantage notre concept (voir lettre de la Fabrique ci-jointe). À ce stade-ci, il reste en effet à développer un concept. Créer un modèle qui pourrait faire école et être exporté un peu partout à travers le Québec. Aussi, voir comment une telle idée peut se matérialiser concrètement, et ce, dans une perspective économiquement réaliste.

Cela nous amène à nous pencher sur le cas particulièrement intéressant de l'église Saint-Sauveur, qui nous fournit l'occasion idéale pour développer notre concept

:

- L'église a une valeur patrimoniale certaine, mais sa conservation *in situ* est devenue impossible.
- La perception du public face à cette perte est ressentie de façon marquée.
- Des études patrimoniales de qualité ont été réalisées, permettant une analyse approfondie de la nature des matériaux qui sont susceptibles de devenir disponibles pour une future réutilisation.
- Un promoteur responsable (le gouvernement du Québec) susceptible d'avoir un comportement exemplaire en ce qui concerne la disposition de ce patrimoine.
- Des matériaux théoriquement gratuits.
- Un promoteur qui a déjà annoncé qu'il optait pour la déconstruction plutôt que pour la démolition afin de pouvoir réutiliser à l'intérieur de son complexe certains de ces éléments à des fins de rappel historique, mais qui ne pourra pas de toute évidence tout récupérer.
- Etc.

Ne connaissant pas encore l'intention des architectes en ce qui concerne la quantité et la qualité des matériaux qu'il entend récupérer, il serait hasardeux de suggérer quelque projet que ce soit. Ce dont nous avons besoin à ce stade-ci, c'est d'une recommandation positive de l'Office de consultation, invitant le promoteur à établir des contacts privilégiés avec tout organisme (la Ville incluse), entreprise ou individu susceptibles d'être intéressés à acquérir les matériaux ou éléments architecturaux disponibles en donnant la priorité à l'affectation ici

proposée. Notre proposition est une solution de dernier recours, il est toujours préférable de conserver *in situ* les édifices patrimoniaux, mais si l'élimination des bâtiments patrimoniaux est devenue incontournable, alors, notre proposition doit être retenue.

Au début des audiences publiques, les responsables du projet nous a annoncés qu'ils avaient l'intention d'avoir une approche environnementale irréprochable lors de la construction du nouvel hôpital, suggérant une grande rigueur en ce qui concerne la récupération de tous les matériaux de construction lors de la construction de l'hôpital. Il faut féliciter le promoteur pour cette approche, mais nous sommes d'avis que celle-ci doit également s'appliquer à tous les aspects du projet, incluant la disposition des matériaux de tout les bâtiments actuellement dans le quadrilatère à l'étude. Sur ce point, Recycle Québec a développé une expertise des plus intéressantes. Le gouvernement du Québec s'est doté d'une toute nouvelle politique de développement durable, dont les principes doivent être mis en application sans compromis.

En terminant, nous joignons à ce bref mémoire quelques photos aériennes du mont Royal montrant le site où pourraient se retrouver certains de ces matériaux et éléments architecturaux. Ainsi qu'une lettre des Amis de la montagne qui confirme que cet organisme recevrait favorablement l'étude d'un tel concept et une autre de monsieur Yves Laliberté, directeur du patrimoine au ministère de la Culture et des Communications du Québec qui se dit également réceptif à l'étude plus approfondie de ce concept de jardin cinéraire. Enfin, quelques photos prises dans le parc de la Gatineau, dans les jardins que l'ancien premier ministre William Lyon Mackenzie King, qui a légué à la postérité une impressionnante collection de ruines récupérées ici et là, créant ainsi des jardins magnifiques qui ont servi d'inspiration pour le développement de notre projet.

Merci

Alain Tremblay
Directeur
Écomusée de l'Au-Delà

Pièces jointes

- Lettre de la Fabrique Notre-Dame
- Lettre des Amis de la montagne
- Lettre d'Yves Laliberté, directeur du patrimoine au MCCQ

cc Jean-Marc Chouinard, aménagiste, ministère de la Culture et des Communications du Québec, (MCCQ)
Yoland Tremblay, directeur, Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
Yves Laliberté Directeur du patrimoine (MCCQ)